



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Jeudi 5 Octobre 2017

Présents : André Mammessier, François Baciak, François Monnier, Anne-Marie Gaudin, Agnès Luminet, Corinne Gardey, Mathilde Thévenoux, Patricia Duhamel, Séverine Berleaud, Christine Nevers, Lina Amtablian, Chantal Villeneuve, Véronique Besançon

Excusés : M. Mathias, Françoise Chalayer, Laetitia Pelletier, Monique Bordet, Marie-Ange Tambara, Roland Julien

1) Remplacement du congé maladie d'Isabelle Sidoit

Elle est en arrêt de travail jusqu'au 10 octobre. Une reprise immédiate à temps plein ne semble pas réaliste, mais la possibilité d'un mi-temps thérapeutique.

Il est rappelé que 60% de son salaire provient de la CAF.

La CAF ne verse donc plus la part de son salaire actuellement, mais reprendra en charge le salaire de sa remplaçante si celle-ci a un diplôme en économie sociale et familiale ou un BTS.

Les permanences administratives et CAF qu'Isabelle assure représentent environ 15 heures par semaine. Il est obligatoire de la remplacer sur ces heures-là vis-à-vis des partenaires.

Son remplacement est acté par le conseil d'administration, et, des pistes de personnes libres évoquées.

2) Centre de loisirs

Pour l'instant, il est possible d'accueillir, les mercredis, 8 enfants (de 3 à 11 ans) au maximum pour un animateur.

Depuis début septembre, l'effectif est supérieur à 8, et, est même monté jusqu'à 17. Dans ce cas, Anne-Sophie, quitte la ludothèque (où Corinne la supplée) pour aider Momo. Un animateur supplémentaire (avec BAFA obtenu ou en stage BAFA) est donc nécessaire. Momo connaît une jeune femme de Saint-Yan qui pourrait occuper ce poste quand le nombre d'enfants prévu est au-dessus de 8 (chiffre à apprécier le

lundi pour décider de sa venue le mercredi).

Le Conseil d'administration acte cette manière de procéder, à revoir lors d'un prochain conseil d'administration selon évolutions des effectifs.

Un questionnement a lieu à propos de la fourniture des repas pendant les vacances scolaires : conserve-t-on le traiteur Millet ou se tourne-t-on vers l'EHPAD ? Le souci de la seconde solution est qu'il faut connaître de façon ferme les effectifs 3 jours avant (délai de commande). Après discussions, il est décidé de poursuivre avec le traiteur Millet.

3) Nouveau mode de financement du RAM par la CAF

Une réunion Abise/CAF/représentants des 2 communautés de communes (comcom) est prévue à ce sujet le 20 octobre matin.

Actuellement la CAF finance le RAM directement à l'association à hauteur de 43%, puis, elle aide les 2 comcom, celles-ci avançant dans un premier temps la trésorerie. Au dernier contrat : 54 523 euros de dépenses pour le RAM ; la comcom de Semur a reçu de la CAF 9922 euros et celle de Marcigny, 9629 euros. Au final, cela coûte environ 4485 euros par comcom.

Un avenant au contrat avec la CAF est prévu pour 2018 d'où la réunion du 20/10 pour revoir le budget du RAM, les participations des 2 comcom (plus d'avances de trésorerie pour les 2 mais aussi plus d'aides de la CAF).

4) Demande de financement pour l'achat d'un autre mini-bus

Le devis est d'environ 32 000 euros. Une aide de 50% du montant est possible via la CAF. 16 000 euros resteraient donc à charge de l'association, d'où le besoin de demander des subventions via Département, MDPH.

Pour rappel, le premier bus était financé par la comcom de Semur mais l'entretien est à charge de l'association.

Il est signalé le rachat d'une remorque, assurée dans le cadre du nouveau contrat MAIF.

M. Mammessier évoque la possibilité de location d'un local pour stocker les jeux, sans préciser le lieu car la négociation est toujours en cours. Il précise que les frais de location entreraient dans l'enveloppe de 5 000 euros allouée par la comcom pour l'entretien des locaux de l'association et non utilisée en totalité.

5) Demande des professionnels pour un suivi APP (analyse de la pratique professionnelle)

Ce souhaite de formation a pour objectif, pour l'équipe, d'apprendre à mieux communiquer entre collègues et faire face à des situations tendues (dans le cadre du RAM, de l'ALSH et du point accueil CAF).

Une séance coûte environ 250 euros. Cette formation est à prendre sur les fonds propres de l'association.

Un accord de principe est donné par le Conseil d'administration.

6) Conséquences financières de l'arrêt des interventions en périscolaire

Cela correspond à environ 8 000 euros par an de manque à gagner.

Corinne évoque deux pistes d'aides financières possibles :

- Une demande de subvention à la MSA sur la création du secteur familles, soit 2 500 euros sur 2 ans, mais il n'est pas certain que cela aboutisse ;
- La MSA de Bourgogne a décidé de soutenir les centres sociaux ruraux, et, d'augmenter son enveloppe dédiée de 2 500 à 5 000 euros. Un dossier est à constituer, et, la candidature de l'Abise sera soutenue par le représentant local. Ils souhaitent aider 3 centres sociaux (4 candidats possibles) sur la Saône-et-Loire.

Selon cette dernière piste, ayant le plus de chances de réussite, il resterait à notre charge environ 3 000 euros.

L'association doit donc définir des priorités d'investissements : le personnel sera prioritaire car on ne peut pas baisser le temps de travail de Momo. Le mini-bus n'est pas prioritaire.

7) Avancement du projet social

20/10/2017 à 20H à la salle des associations de Semur : restitution du diagnostic avec une première partie en présence des membres de la Commission d'action sociale de la comcom, et, une seconde partie avec uniquement les membres du conseil d'administration pour le choix des pistes de travail.

8) Questions diverses

Le 22/09/2017 ont eu lieu les 10 ans du RAM avec un spectacle qui fut un grand succès, réunissant près de 180 personnes dans la salle des fêtes de Semur. La sortie d'un DVD du spectacle et des répétitions est prévue prochainement.

Corinne signale que Myriam rencontre de plus en plus de difficultés pour obtenir gratuitement la location de salles, dans les communes des 2 comcom, pour organiser la bourse et les animations jeux.